

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 20/09/2019, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 septembre 2019, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Alain THOLÉ, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Maryline PERROT, Maria MARCOS, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Bernard NICOLAS, Catherine PITOIS, Martial VINCENT, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Jean BOBILLIER, Michel PINEAU, Ahmed KELATI, Clément GALZENATI

**Excusés** : Sylvain TROTTI, Béatrice QUILLOUX, Jean-Pierre RIFLER, Emmanuel GALOSEAU, Marlène SABARLY, Valérie MONTAGNE, Alexandra PINON, Françoise BAUDRY GENTY, Germain CAMUS, Benoît GOUOT

**Pouvoirs** : Sylvain TROTTI à Aurélio RIBEIRO, Béatrice QUILLOUX à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Alain THOLE, Emmanuel GALOSEAU à Laurence PORTE, Marlène SABARLY à Abdaka SIRAT, Valérie MONTAGNE à Danielle MATHIOT, Alexandra PINON à Maria MARCOS, Françoise BAUDRY GENTY à Ahmed KELATI, Germain CAMUS à Michel PINEAU, Benoît GOUOT à Clément GALZENATI

**Secrétaire de séance** : Danielle MATHIOT

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

### COMMUNICATIONS DU MAIRE :

La séance du conseil s'ouvre sur un temps de recueillement en hommage à Jacques CHIRAC, décédé ce 26 septembre. Madame le Maire rappelle qu'il a été Chef de l'Etat, Premier ministre, Ministre, Maire de Paris et a occupé les plus hautes fonctions de la République au cours d'une carrière politique d'une durée exceptionnelle, plus de quarante ans. Ce décès suscite les témoignages de reconnaissance de tout le spectre de la classe politique.

Pour sa part, elle souhaite ajouter avoir été marquée par cet humaniste éclairé, 1<sup>er</sup> président français à reconnaître en 1995 la responsabilité de la France dans la déportation des juifs sous le régime de Vichy, à s'opposer en 2003 à l'intervention militaire en Irak voulue par les Etats-Unis, à lutter contre la fracture civilisationnelle au travers de la constitution du Musée des Arts premiers Quai Branly.

Avant la minute de silence qui lui sera dédié, Madame le Maire cite ses propos : « *La France, mes chers compatriotes, je l'aime passionnément. J'ai mis tout mon cœur, toute mon énergie, toute ma force, à son service, à votre service. Servir la France, servir la paix, c'est l'engagement de toute ma vie* » (Extrait de son dernier discours officiel le 11 mars 2007).

Dans un deuxième temps, de nombreux points de rentrée factuels sont portés à la connaissance de l'assemblée, et les services municipaux sont globalement remerciés lorsqu'ils en sont partie prenante.

#### ➤ **Rentrée scolaire**

483 élèves ont fait leur rentrée à MONTBARD. Madame PASCUAL, inspectrice d'académie, présente le jour de la rentrée, a souligné la qualité des moyens alloués par la collectivité. Tout était en ordre de marche avec de nombreux travaux réalisés durant l'été dans les écoles. Un investissement de 53 000€ pour le maintien à niveau des groupes scolaires, pour permettre aux enfants d'être bien accueillis et pour offrir aux enseignants des conditions d'enseignement optimales.

#### A noter :

- Achèvement de la phase d'investissement pour l'équipement informatique de toutes les écoles y compris les maternelles.
- Poursuite de la phase pluriannuelle pour l'équipement des jeux de cours
- Début d'une phase pluriannuelle d'investissement pour l'amélioration acoustique
- Début d'une phase pluriannuelle d'investissement pour l'éclairage (passage des néons en leds)

La rentrée, c'est aussi la reprise des transports scolaires intramuros : ne relevant d'aucune obligation légale, ces derniers sont gratuits pour les familles. C'est un marché renouvelé pour 160 000 € (TTC) annuel.

Reprise également de la restauration scolaire : au lycée, c'est environ 17 000 repas distribués par an, 9 animateurs municipaux dédiés sur le temps de la cantine. La ville de MONTBARD offre une tarification sociale tenant compte de la composition de la famille, du lieu de domiciliation et des ressources. En moyenne, une famille Montbaroise se voit facturer le repas à 4.70€. Ce qui est relativement bas comparé aux tarifs pratiqués sur le territoire.

Concernant le Projet Éducatif Territorial évoqué lors des communications du Maire en conseil municipal de juin dernier : la convention est signée par le Préfet et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce Projet Éducatif Territorial a pour objectif de développer des activités de loisirs, de découverte et d'initiation, à la fois culturelles et sportives, par cycle éducatif. Il assure une offre structurée et diversifiée et recherche une cohérence entre les différents temps de l'enfant.

Une convention a également été signée pour le « plan Mercredi ». Ce label représente la qualité de l'offre proposée par les accueils de loisirs.

Concernant le nouveau dispositif d'aide municipale de 300€ pour le permis jeunes en échange d'heures de bénévolat : les premiers dossiers sont en cours d'instruction.

#### ➤ **Rentrée culturelle et associative**

Reprise des activités, animations, expositions dans les structures après un été ponctué d'animations qui ont toutes connu une belle fréquentation. Les Journées Européennes du Patrimoine ont connu un vif succès avec une fréquentation en hausse de 54% (1 700 visiteurs)

L'exposition Gloria Friedmann a bénéficié d'une parution en pleine page dans la version papier du quotidien national Le Monde paru le 23 août dernier. Mme MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles revient à MONTBARD prochainement pour voir cette exposition avant son démontage.

Il est à noter également la rédaction d'un bel article dans le Pèlerin magazine sur la médiation culturelle du musée et, la valorisation du parc dans la rubrique centrale de la revue paysages actualités de septembre.

Madame le Maire rappelle la reprise des activités des associations et le dispositif du Pass Sport : aide municipale de 40€ à la licence sportive pour les jeunes. Le coupon est à retirer jusqu'au 31 octobre de cette année.

Madame le Maire fait part d'un regrettable incident. Un feu de poubelles a dégradé le véhicule, dont la Ville a fait don à l'association des Restos du Cœur au printemps dernier. Très rapidement, Madame le Maire a proposé une solution de remplacement, le temps des réparations, pour que les bénévoles puissent continuer d'effectuer leurs « ramasses » dans les supermarchés du secteur.

Elle indique avoir reçu deux courriers de remerciement, l'un de la responsable du centre de Montbard, Madame LEGRAND et l'autre du responsable départemental, Monsieur BARROY.

#### ➤ **Rentrée économique et institutionnelle**

Madame le Maire salue l'arrivée, d'un nouveau proviseur, Philippe ARNOULT, à la tête du lycée professionnel de MONTBARD et, du capitaine Amaury BILLON, nouveau commandant de la compagnie de gendarmerie de MONTBARD

Elle rappelle le succès de la foire, adresse ses remerciements aux bénévoles et au président Monsieur Robert BILBOT. La foire connaît maintenant une fréquentation dépassant chaque année les 25 000 visiteurs. En 10 ans : c'est une progression supérieure à 10 000 visiteurs en moyenne.

Chaque année, de nouveaux investissements sont réalisés par la Ville dans un processus d'amélioration continue. Cette année, l'événement a été honoré de la présence de Monsieur le Préfet de Région.

La rentrée à MONTBARD, c'est aussi l'accueil de plusieurs personnalités qui marque l'intérêt porté sur de multiples domaines :

- Fin août. Madame le Maire a reçu Éric HOULLEY, Vice-président de la Région en charge de l'aménagement et de la cohésion territoriale, dans le cadre d'une pragmatique visite de terrain pour mesurer l'ampleur des chantiers municipaux que la Région Bourgogne Franche-Comté soutient.

Quelques exemples sont cités : le réaménagement de la Place Buffon, du Secteur Carnot-Pépinière Royale, le pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie.

Un autre projet est d'ores et déjà fléché : c'est la requalification de la voirie sur l'axe centre-ville/place Buffon (rues Edmé.Piot, Liberté, Eugène Guillaume et du Parc).

Madame le Maire rappelle également l'engagement du Conseil Départemental qui soutient les projets Place Buffon/Secteur de la Brenne et Carnot- Pépinière Royale, au travers du contrat Cap 100 % Côte d'Or.

- Le 31 août. MONTBARD a reçu Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, et une délégation d'ambassadeurs. Ils sont partis à la découverte de VALINOX nucléaire pour une table-ronde sur les débouchés du commerce extérieur français. Madame le Maire se réjouit que Montbard ait été l'une des destinations de la semaine des ambassadeurs.

- Début septembre. C'est au lycée professionnel Eugène Guillaume que la nouvelle rectrice de l'académie et Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, ont choisi de faire leur rentrée. L'occasion de souligner combien le lycée est ouvert sur l'avenir avec, entre autres, le pôle d'excellence en contrôle non destructif. Ce dernier bénéficie du soutien financier exceptionnel de la Ville mais également de celui de la Communauté de Communes du Montbardois (CCM), de la Région et de la Métal Valley.

La rentrée économique, c'est également l'atelier Sarrasin installé depuis fin 2014 rue Léon FOURNEY dans des locaux municipaux. Il impulse aujourd'hui la constitution d'une filière courte d'amont en aval autour du sarrasin bio. L'atelier sarrasin est maintenant dans les dispositifs du Contrat de Transition Ecologique (CET) et du Territoire d'Industrie de l'Auxois-Morvan.

Madame le Maire en avait fait l'annonce lors de la foire régionale, cette fois-ci une perspective de redéveloppement : celle de BRET-BLISS. Son directeur Pieter GOEGEBEUR, qu'elle a rencontré en juillet, l'a autorisée à faire part de la renaissance d'une activité d'assemblage sur le site.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, c'est aussi la location, pour trois ans – place Aline GIBEZ, d'une grande partie de l'ancien hôtel des impôts à la SNCF pour accueillir une entité logistique. Ce sont donc des salariés dont la présence sera positive pour le centre-ville et ses commerces. Trois ans, précise-t-elle, cela laisse du temps pour anticiper l'avenir de ce bâtiment, qui accueille en rez-de-chaussée l'atelier de couture Blenda.CLERJON.

Madame le Maire souhaite également rendre compte de sa réactivité face à l'annonce du Premier Ministre - ce 19 septembre, du prochain programme « Petites Villes de demain ». Ce dernier débutera après mars 2020. Entre 800 et 10 000 villes de moins de 20 000 habitants seront retenues avec pour premier critère « conforter le rôle de centralité » des petites villes qui ont un rayonnement autour d'elles. Les candidats doivent se mobiliser dès à présent en lien avec les régions et les départements. Les premiers à se manifester et les 54 villes retenues dans le cadre de l'AMI « centres-bourgs », dont Montbard fait partie, seront prioritaires selon le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Madame le Maire précise que ce sera l'occasion de conforter la politique multithématiques menée de front dans le cadre du projet de revitalisation et de positionner les projets en cours de réflexion et d'études tels que :

- « Gare de Demain » en partenariat avec la Région et le groupe SNCF qui interroge communément sur les notions de mobilité, d'urbanisme et de services
- la réhabilitation du parc de logements sociaux montbardois en partenariat avec les bailleurs sociaux, à travers la définition d'un projet urbain, architectural et social partagé, actuellement en cours d'étude
- la poursuite de la mise en valeur patrimoniale et touristique de la cité à travers la réhabilitation et le réaménagement du Parc Buffon
- l'approfondissement de la transition écologique du territoire en lien avec le Contrat de Transition Écologique
- le développement numérique du territoire, la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, grâce au déploiement par la CCM d'un tiers-lieu numérique d'ici 2021.

Madame le Maire indique avoir saisi le Préfet, la Présidente de région et le Président du Conseil Départemental pour manifester le vif intérêt de la Ville de MONTBARD à poursuivre et continuer les actions déployées.

Madame le Maire précise que toutes ces actions, c'est ce sur quoi les élus ont le pouvoir d'agir en direct. Cela l'amène aux questionnements sur les services publics, pour lesquels elle a toujours souhaité associer Alain BECARD, Président de la CCM.

Elle évoque d'une part, le projet en cours de concertation de réorganisation des services de la Direction Régionale des Finances Publiques et rappelle que l'assemblée avait adopté une motion à l'initiative du PETR Auxois-Morvan au conseil de juin dernier. PETR dont elle a aussi la responsabilité d'être première Vice-présidente.

Suite à l'annonce, parue dans la presse le 8 juin dernier, qui actait la diffusion d'une motion dans les communes, un rendez-vous a été organisé avec le Directeur et le Sous-préfet. Plusieurs courriers ont été échangés au cours de l'été ; des échanges sur une même ligne, à savoir, que les modalités d'accueil demeurent adaptées aux besoins de la population et le souhait de voir conserver à Montbard une spécialité services fiscaux. Elle indique avoir reçu en mairie le 6 août une délégation intersyndicale faisant part de ses inquiétudes.

Des éléments nouveaux à l'échelle du territoire seront donnés lors d'une réunion de l'AMF21 en présence du Directeur Régional des Finances Publiques et des parlementaires. Madame Yolaine DE COURSON, députée, a adressé un courriel au Maire indiquant être attentive à ce que la réorganisation n'ait pas pour conséquence la réduction de la qualité des services publics en Haute-Côte-d'Or.

Autre sujet. Le service de radiologie du site hospitalier de MONTBARD est interrompu depuis mi-juillet 2019 pour une panne d'appareil. Ce qui pose question à la direction sur la faisabilité financière d'un nouvel investissement. Madame le Maire souligne avoir eu quelques échanges très vigoureux avec Marc LECLANCHE, Directeur du Centre Hospitalier de Haute-Côte-d'Or. Les compétences humaines existent (les manipulateurs radio), les besoins des habitants et des médecins libéraux sont réels, la fragilité des patients à transporter notamment avec la gériatrie est connue, la radiologie pour l'Unité de Soins de Longue Durée est obligatoire. Madame le Maire a saisi l'Agence Régionale de Santé pour l'organisation d'une concertation, date fixée en octobre, pour que des solutions soient trouvées car ce service est indispensable.

### ➤ **Avancée des travaux de réaménagement urbain**

#### Espace Paul Eluard

Cette salle municipale accueille plus de 90 manifestations chaque année. Elle a été entièrement remise aux normes au cours de l'été (nouveau comptoir de bar, toilettes et loge accessibles aux personnes à mobilité réduite, changement des portes d'entrées, vitrophanies, création de places de stationnement PMR à proximité immédiate) et une extension a été aménagée pour faciliter la manutention de chaises et matériels divers par les agents municipaux.

### Réfection de couches de roulement

- Achèvement de la RD119 de l'allée de Corcelotte à la rue Ambroise Paré. Réfection réalisée par le Conseil Départemental, ce qui achève les travaux de sécurisation entrepris par la Ville en 2016.

- Achèvement de la RD5 au Hameau de la Mairie. Les travaux d'enfouissement de la fibre optique et la pose des armoires de raccordement par le Conseil Départemental sont en cours.

### Secteur rue Carnot - Place de la Pépinière royale

Achèvement des travaux prévu fin novembre. Mise en fonctionnement des jets d'eau (eau recyclée en circuit fermé), plantations d'arbres dont le platane offert par le Museum national en 2016, actuellement préparé à l'arboretum de CHEVRELOUP pour sa transplantation.

A l'instar du secteur Brenne - Place Buffon, c'est un réaménagement global, avec un choix de matériaux qualitatifs dont la pierre de Bourgogne extraite de carrières du Pays Châtillonnais et, un chantier mené avec la volonté de ne pas interrompre le marché hebdomadaire. Les terrasses des cafés ont déjà fleuri sur le trottoir malgré l'ambiance encore très prégnante du chantier et plusieurs établissements ont indiqué leur volonté de profiter de cet aménagement pour nourrir leur projet commercial. C'est à ce stade qu'interviendra également le dispositif des aides financières du FISAC.

### Cinéma

Chantier complexe avec de nombreux corps de métiers intervenant de fond en comble. Démarrés le 2 septembre, les travaux sont prévus sur une durée de 2 mois. Ils s'accompagnent, Passage Georges BRASSENS, de la mise en accessibilité du bâtiment abritant le cinéma, le Trésor Public, le café et les appartements. Cela fait suite au ravalement de façade de la copropriété des Ormes dont fait partie la Ville. Madame le Maire en profite pour remercier Aurelio RIBEIRO et Martial VINCENT qui ont appuyé ce dossier au cours de plusieurs réunions pour convaincre l'ensemble des copropriétaires. A noter : un investissement de 69 000€ en 2018 pour la Ville sur un montant total de travaux à hauteur de 132 000€.

Jean-Marie PETIT, Directeur des services techniques, précise que le chantier ne connaît pas de retard à ce stade.

### Travaux Parc Buffon

Le chantier de sécurisation du Parc Buffon qui se déroule avec un suivi archéologique concomitant a révélé des fragilités plus importantes sur certaines maçonneries. Par exemple, sur un mur adjacent au cabinet de travail de Buffon, existence de plusieurs poches de plus d'un mètre entre le parement et la terre. En cours également, la délicate opération de délièrage. Ces travaux s'achèveront en décembre prochain.

Quant à la suite, la sécurisation des deux tours en 2020, l'architecte F.PEYRE, rend l'avant-projet définitif courant novembre. Nous aborderons la demande de subvention auprès de la DRAC au prochain conseil prévu en décembre.

### Espace de loisirs partagé intergénérationnel Saint Pierre

Achèvement des travaux prévu à l'automne (nouvel espace avec city stade, jeux pour enfants, mobilier de fitness et de street work-out, tables avec jeux à damiers)

### Requalification rue Joliot Curie et entrée de l'école

Les travaux de la rue Joliot Curie sont achevés : mise en place d'un sens unique, d'une dépose pour les bus scolaires, de stationnements. L'entrée principale de l'école Joliot-Curie sera utilisée à compter de la rentrée de la Toussaint. De nouveaux bancs seront installés de même que sur la place Jean Jaurès.

### Sécurisation route de Laignes :

Les travaux de voirie et la création d'un parking ont été achevés en juillet. Un vrai plus pour la traversée des piétons, notamment des collégiens. Pour poursuivre la sécurisation de la route de Laignes, Madame le Maire indique que plusieurs échanges ont eu lieu avec les propriétaires de « la ferme Bon » au mois d'août. Une visite sur site d'Aurelio RIBEIRO et de Martial VINCENT a eu lieu pour évoquer la possibilité de démolir le bâtiment situé dans la cour pour modifier le virage à la visibilité réduite (jonction Route de Laignes/rue Jammet-Thiard). Madame le Maire informe avoir reçu ce jour un courrier des propriétaires l'interrogeant sur l'intérêt d'acquisition de la Ville de MONTBARD. Elle précise sa volonté de leur faire connaître son intention pour acheter cet ensemble, sous réserve de l'avis ultérieur du Conseil municipal : et ce, afin de réserver toute possibilité au projet de sécurisation de voir le jour. Concernant les travaux achevés entre les Bordes et les Perrières, elle indique qu'il reste à réaliser la pose de mobiliers, d'une boîte à pain, l'engazonnement et les plantations en fonction des conditions météo.

Madame le Maire rebondit également sur les fortes chaleurs et le manque de précipitations qui ont placé la Côte d'Or en situation de crise par arrêté préfectoral jusque mi-novembre, voire au-delà. Elle souligne que la Ville de MONTBARD a scrupuleusement respecté les prescriptions de l'arrêté, et se doit d'être exemplaire même si cela implique l'enlèvement hâtif des suspensions, la vue des pelouses jaunies, des résultats d'hydromulching parfois

décevants, la non-plantation tant que la terre est trop sèche... Un point a été organisé avec les agents du service Espaces verts et les élus ; les uns et les autres s'accordent sur le fait qu'il est plus que jamais nécessaire de poursuivre et de renforcer les bonnes pratiques de gestion de nos espaces paysagers dans le contexte d'un changement climatique.

Madame le Maire conclut ses communications sur plusieurs rendez-vous municipaux à venir :

- 5<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec GATTINARA - le 4 octobre
- Octobre Rose avec en particulier le match en rose de l'ASA
- 2<sup>e</sup> Edition de l'opération Chefs de gare, marché gourmand et de producteurs
- Présentation de la mise en tourisme de la gare de MONTBARD
- Inauguration du bâtiment de l'Orangerie pour l'accueil du jeune public et le siège de la Société naturaliste du Montbarfois – le 21 octobre

### **Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 juin 2019**

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2019.83 – Travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet Voirie et des amendes de police**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** que la zone concernée par les travaux d'aménagement s'étend du carrefour giratoire RD905/RD980 jusqu'au carrefour giratoire Avenue Aline Gibez/Maréchal Foch/rue Emile Lefol.



**Considérant** que l'objectif principal dudit projet est de requalifier chaque espace et permettre la circulation de tous usagers, sans gêner les uns vis-à-vis des autres.

**Considérant** que les aménagements prévus permettront de sécuriser davantage les croisements entre conducteurs et piétons tout en garantissant les accès PL aux usines.

**Considérant** que les aménagements prévus ont pour objectif de :

- rétablir des cheminements sécurisés et aux normes de chaque intersection
- réduire la largeur de la chaussée (réduction de la vitesse des véhicules)
- mettre aux normes des arrêts de bus – Avenue du Maréchal Leclerc
- créer une piste cyclable et prolongement de la Véloroute jusqu'au pont Carnot
- redéfinir l'implantation de la chaussée et des trottoirs quai Philippe Bouhey (cheminements piétons suffisamment larges)
- réaliser une passerelle piétonne, au-dessus du canal, en parallèle du pont Carnot (traversée sécurisée)
- remettre en valeur les accotements avec plantations d'arbres et de massifs arbustifs.

**Considérant** que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 340 250.00€ HT

**Vu** la délibération du 12 octobre 2015 du Conseil départemental créant un nouveau dispositif de soutien à la voirie, dispositif qui permet d'instaurer des taux d'intervention homogènes et d'assurer une répartition équitable des aides sur le territoire.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses HT	Recettes	
Maîtrise d'œuvre	70 000.00 €	Conseil Départemental de Côte d'Or (2.24%) (Appel à projet Voirie)	30 000.00 €
Levé topographique	4 000.00 €		
Coordination SPS	3 000.00 €		
Travaux préliminaires	45 000.00 €		
Travaux (terrassment, réseau eaux pluviales, accotements, chaussée, passerelle piétonne)	1 017 000.00 €	Conseil Départemental de Côte d'Or (0.52%) (Amendes de police)	7 000.00 €
Aménagements (espaces verts, mobilier urbain, signalisation)	128 000.00 €		
Divers	36 500.00 €	Commune (97.24%)	1 303 250.00 €
Imprévus	36 750.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 340 250.00 €</b>	<b>1 340 250.00 €</b>	

### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey
- **valide** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus
- **sollicite** une aide financière du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de l'appel à projet Voirie et de la répartition du produit des Amendes de police,
- **dit** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du Budget Principal 2020,
- **sollicite** l'autorisation de commencer les travaux susmentionnés avant la décision d'attribution,
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

### 2019.84 – Travaux de restauration du Parc Buffon et seconde phase de travaux du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie : demande de subvention auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive

Rapporteur : Madame le Maire

**Considérant** l'aménagement d'un pôle pédagogique et récréatif (aire de jeux au square de Jocko, bâtiment dit de l'orangerie pour l'accueil de la médiation du musée Buffon en direction du jeune public avec son jardin pédagogique attenant, et l'établissement du siège de la société naturaliste du Montbardois) inscrit à la convention de revitalisation du centre-bourg.

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/574 du 22 août 2018 portant prescription de fouille archéologique et consistant à prévoir « le suivi des travaux de terrassement et de réseaux et une étude de bâti de deux caves mises au jour »

**Considérant** que l'objectif principal du suivi archéologique est d'étudier l'enceinte urbaine médiévale afin d'en déterminer plus précisément le tracé.

**Considérant** qu'il s'agit d'acquérir des éléments permettant une analyse :

- topographique (tracé, emprise, articulation avec la forteresse ducale)
- chronologique (construction, évolution, démantèlement)
- technique (types de matériaux et mise en œuvre)

**Considérant** que le deuxième objectif concerne le tissu bâti antérieur aux travaux de Buffon, dont les deux caves mises au jour fortuitement en 2017 font partie.

**Considérant** que l'intervention vise donc à accroître les connaissances sur l'Orangerie de Buffon, notamment en :

- précisant la position des bâtiments (serres et pavillons) et leurs modes de construction
- analysant les axes de circulation et les points d'articulation entre les différentes composantes
- renseignant les différents aménagements paysagers (tranchées ou fosses de plantation, murs de terrasse, aménagements hydrauliques...) compris dans l'emprise des travaux.

**Considérant** les objectifs formulés par le Service Régional de l'Archéologie ;

**Considérant** que la ville de Montbard se situe en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.)

**Considérant** le plan de financement prévisionnel de ladite opération comme suit :

	Dépenses (HT)	Recettes	
Tranche ferme, préparation et bilan documentaire	4 040 €	FNAP (50%)	31 200 €
Tranche ferme, fouille et post-fouille	45 160 €	Commune (50%)	31 200 €
Tranche conditionnelle, fouille et post-fouille	13 200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>62 400 €</b>	<b>62.400 €</b>	

Benoît GOUOT s'étant abstenu,

### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **sollicite**, auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive, pour la réalisation des travaux de restauration du Parc Buffon et la seconde phase de travaux du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie, une subvention au taux le plus élevé soit 50% représentant un montant de 31 200 €.

## **2019.85 - SICECO – demande de Fonds de concours pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage public**

*Rapporteur : Alain THOLÉ*

**Considérant** que suite à la mise en œuvre du projet d'aménagement extérieur du groupe scolaire Joliot-Curie, des travaux d'extension du réseau d'éclairage public doivent être réalisés.

**Considérant** que ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

**Considérant** qu'un devis estimatif des travaux de 8 705.89€ a été transmis par le SICECO et que la contribution de la commune est évaluée à 6 095.40€.

**Considérant** que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L.5212.26 du Code Général des Collectivités Territoriales et que, s'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section investissement dans le budget communal et doit être amorti.

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **demande** au SICECO la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage public suite à la mise en œuvre du projet d'aménagement extérieur du groupe scolaire Joliot-Curie.

- **accepte** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO d'un montant de 6 095.40€

## **2019.86 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre : demande de subvention de fonctionnement à la DRAC pour l'année 2019**

*Rapporteur : Danielle MATHIOT*

**Considérant** que l'État, à travers les Directions Régionales des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), subventionne les Conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement avec pour objectif de les accompagner dans leur rôle d'acteur culturel à part entière et de formation des citoyens par l'art et à l'art.

**Considérant** que l'attribution de cette aide est conditionnée à la réponse à plusieurs critères définis dans le programme.

**Considérant** que le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Montbard répond aux critères suivants : mettre en œuvre une tarification sociale au sein de l'établissement, favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques et accompagner la diversification de l'offre artistique.

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **sollicite**, auprès de l'Etat, une subvention pour l'année 2019 à hauteur de 9 000€, dans le cadre du programme « redonner du sens à l'engagement financier de l'Etat en faveur des conservatoires ».

## **2019.87 - Cession d'un matériel communal**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Considérant** que dans la perspective d'acquérir une nouvelle balayeuse, la Ville de Montbard souhaite vendre l'ancienne balayeuse aspiratrice de marque RENAULT – de 2005 – 90 500km - immatriculée CM 710 QK.

**Considérant** que la société THIVENT SAS propose son rachat à 9 000€ HT.

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **vend** à la société THIVENT SAS, la balayeuse aspiratrice immatriculée CM 710 QK

- **fixe** le prix de cession à 9 000€ HT

- **mandate** le Maire à signer tous documents entrant dans l'application de la présente délibération.

## **2019.88 – Désaffectation et déclassement d'un escalier et de ses abords rue Daubenton**

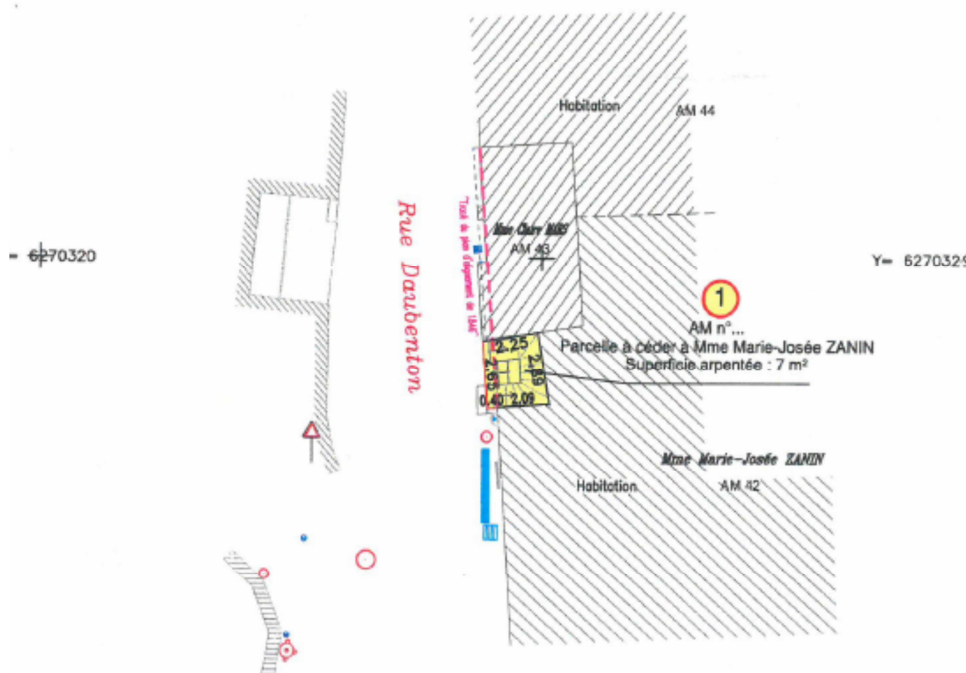
*Rapporteur : Martial VINCENT*

**Considérant** que Madame ZANIN Marie-Josée souhaite acheter la maison étayée (parcelle AM 43), située au 13 rue Daubenton.

**Considérant** que l'accès à cette maison se fait par un escalier extérieur - situé sur le domaine public de la ville de Montbard.

**Considérant** que Madame ZANIN souhaite acheter cet escalier et ses abords (emplacement en jaune sur le plan) afin de pouvoir accéder à sa propriété et la rénover.

**Considérant** que pour envisager cette vente conformément à l'article 2141-1 du code de la propriété des personnes publiques, il est nécessaire de découper la parcelle et de désaffecter et déclasser ce lieu.



### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **constate** la désaffectation de l'escalier et de ses abords situés entre le 13 et le 15 rue Daubenton
- **procède** au déclassement du domaine public de ce site sur 7m<sup>2</sup> afin que celui-ci entre dans le domaine privé de la commune
- **procède** au découpage d'une parcelle (partie en jaune sur le plan ci-dessus) afin de la vendre et, de participer ainsi à la réfection de la bâtisse en ruine
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

### 2019.89 - Avis sur l'extension de la déchetterie intercommunale de MONTBARD

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

**Considérant** que la Communauté de Communes du Montbardois a fait la demande de bénéficier du régime de l'enregistrement dans le cadre du projet d'extension et de remise aux normes de la déchetterie située à Montbard

**Vu** l'article R 512-46-11 du code de l'environnement qui stipule que ledit projet soit soumis à l'avis du conseil municipal de la commune où est implantée la déchetterie.

**Considérant** qu'une consultation publique du projet a été organisée du 27 août 2019 jusqu'au 23 septembre 2019 inclus.

**Considérant** que le projet d'extension consiste :

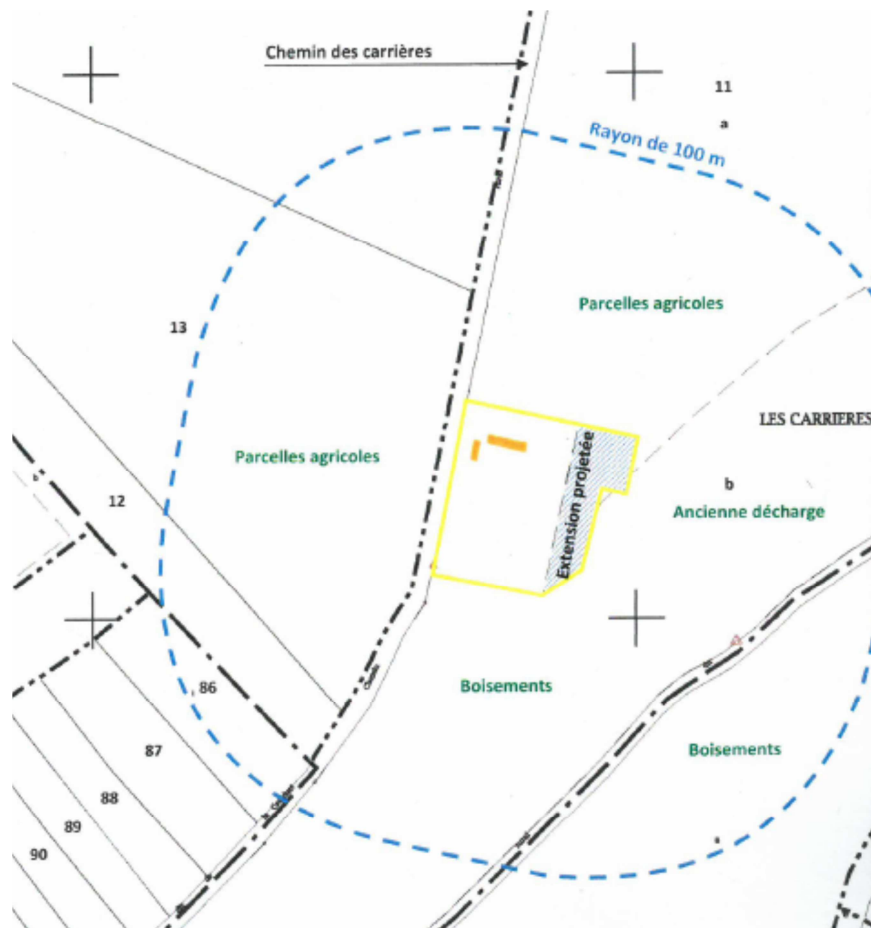
- à créer un nouveau local de stockage des déchets dangereux spécifiques des ménages
- à créer un nouveau quai permettant l'accueil de 4 bennes pour 30m<sup>3</sup> supplémentaires
- à créer une zone de stockage et de broyage des déchets verts
- à prévoir une défense incendie réglementaire

**Considérant** que le projet prévoit également :

- l'installation d'un clapet anti retour sur le raccordement AEP
- le remplacement du déboureur/déshuileur
- la mise en place d'un contrôle d'accès avec badge et barrière levante
- la mise en place de deux vannes de coupure en amont du déboureur/déshuileur pour mettre le site en rétention en cas d'incendie
- la mise en place d'une réserve incendie de 120m<sup>3</sup> de capacité.

**Considérant** que le site, en zone A et éloigné des habitations de 300m au Sud (proche de l'ancienne décharge), permet une extension et une mise aux normes sans création de contrainte particulière sur l'environnement, le paysage ou les habitations et doit permettre d'affiner le tri des déchets et d'améliorer le taux de réutilisation et de recyclage ;





### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **donne** un avis favorable au projet d'extension et de mise aux normes de la déchetterie intercommunale de Montbard
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

### 2019.90 - Vente du lot n°2 dans le lotissement rue Eugène Delacroix à Madame DEBEAUPUIS Nathalie

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

**Considérant** la création de deux lotissements à l'emplacement des parcelles BD 198, 197 et 196 près de la rue Edmond Mathieu et à l'emplacement des parcelles BE 1 et 113 près de la rue Eugène Delacroix ;

**Considérant** l'obtention de deux permis d'aménager n° PA 021 425 17 M0001 et PA 021 425 17 M0002 en date du 20 juillet 2017 et l'achèvement des travaux en date du 15 juillet 2019 ;

**Vu** la délibération 2018.114 du 29 novembre 2018 fixant le prix de vente à 26.67€ HT/m<sup>2</sup>.

**Considérant** la demande de Madame DEBEAUPUIS Nathalie, 5 Hameau de la Mairie à Montbard d'acheter le lot n°2 du lotissement Eugène Delacroix d'une superficie de 700m<sup>2</sup>.

### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **vend** à Madame DEBEAUPUIS Nathalie le lot n°2 de 700 m<sup>2</sup> du lotissement Eugène DELACROIX au prix de 18 669€ HT
- **décide** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur
- **mandate** le Maire pour exécuter la présente délibération

### 2019.91 - Vente du lot n°2 dans le lotissement rue Edmond Mathieu à Madame BEAURENAUT Anne-Sophie et Monsieur FRONTIERE Florent

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

**Considérant** la création de deux lotissements à l'emplacement des parcelles BD 198, 197 et 196 près de la rue Edmond Mathieu et à l'emplacement des parcelles BE 1 et 113 près de la rue Eugène Delacroix ;

**Considérant** l'obtention de deux permis d'aménager n° PA 021 425 17 M0001 et PA 021 425 17 M0002 en date du 20 juillet 2017 et l'achèvement des travaux en date du 15 juillet 2019

**Vu** la délibération 2018.114 du 29 novembre 2018 fixant le prix de vente à 26.67€ HT/m<sup>2</sup>.

**Considérant** la demande de Madame BEAURENAUT Anne-Sophie et Monsieur FRONTIERE Florent résidant 31 rue Edmond Mathieu à Montbard d'acheter le lot n° 2 du lotissement Edmond Mathieu d'une superficie de 1 033m<sup>2</sup>.

### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **vend** à Mme BEAURENAUT Anne-Sophie et M. FRONTIERE Florent le lot n°2 du lotissement Edmond MATHIEU de 1 033m<sup>2</sup> au prix de 27 550,11€ HT
- **décide** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur
- **mandate** le Maire pour exécuter la présente délibération.

### **2019.92 – Avancements de grades et promotions internes 2019 – créations de postes**

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

**Considérant** que dans le cadre du tableau annuel des avancements de grades et des promotions internes de l'année 2019, 20 agents ont été proposés pour avis à la Commission Administrative et Paritaire (CAP) placée au sein du Centre de Gestion de la Côte d'Or, afin d'accéder à un grade supérieur à celui qu'ils détiennent actuellement.

**Considérant** qu'il en ressort que :

- 4 dossiers sur 6 présentés ont reçu un avis favorable de la CAP dans le cadre de la promotion interne,
- 11 dossiers sur 14 ont reçu un avis favorable dans le cadre des avancements de grades (dont un poste sur le CCAS).

**Considérant** qu'il convient de créer les emplois correspondants aux grades d'avancements, afin de nommer les agents dans leur nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** - à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 - les emplois figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

<b>CREATIONS au 1<sup>er</sup> novembre 2019</b>	<b>Postes à supprimer après avis du Comité Technique (à venir)</b>
Grade d'avancement	Grade actuel
<b>AVANCEMENTS DE GRADES</b>	
4 postes Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4 postes Adjoint Technique
1 poste Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste Agent de Maîtrise Principal	1 poste Agent de Maîtrise
1 poste ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste Assistant Enseignement Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste Assistant Enseignement Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste Attaché Territorial Principal	1 poste Attaché Territorial
1 poste Bibliothécaire Principal	1 poste Bibliothécaire
<b>PROMOTIONS INTERNES</b>	
2 postes Agent de Maîtrise	2 postes Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste Adjoint Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste Attaché Territorial	1 poste Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

### **2019.93 - Annexe n°1 à la délibération 2018.120 du 29/11/2018 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P), de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) et du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A)**

Rapporteur : Gérard ROBERT

- Vu :**
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
  - la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,
  - le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
  - le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
  - le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

- la Circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- la Loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 (article 148 alinéa I, III, V et VII),
- le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 portant dispositions statutaires communes aux fonctionnaires de catégorie A,
- le décret n° 2010-329 modifié du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes aux fonctionnaires de catégorie B du NES,
- le décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 modifié portant mise en œuvre de la mesure dite du "transfert primes/points" ;
- le décret n° 2016-1124 du 11 août 2016 portant majoration du traitement de certains fonctionnaires territoriaux bénéficiaires d'une clause de conservation d'indice à titre personnel ;
- le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socioéducatifs;
- le décret n° 2017-904 du 9 mai 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ;
- le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,
- le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,
- les crédits inscrits au budget,

**Considérant :**

- que le cadre d'emploi des Assistants Territoriaux Socio-éducatifs relève de la catégorie A depuis le 1<sup>er</sup> février 2019,
- que le tableau de correspondance entre corps et cadres d'emplois prévu au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 n'a pas été modifié pour prendre en compte le passage en catégorie A des cadres d'emplois des Assistants socio-éducatifs et des Educateurs de Jeunes Enfants territoriaux,
- que pour les Assistants socio-éducatifs passés en catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019, aucune modification des montants plafonds du RIFSEEP n'est intervenue,
- qu'il convient uniquement de mettre à jour le tableau du cadre d'emploi concerné afin de l'intégrer dans la catégorie A, dont il relève désormais,

**Dit :**

- que cela ne modifie en rien l'ensemble des dispositions prévues dans la délibération n°2018/120
- que la présente délibération sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

**FILIERE MEDICO-SOCIALE :**

CATEGORIE A	Cadre d'emploi des Assistants Socio-Educatifs	I.F.S.E. Montant annuel maxi	I.F.S.E. Montant annuel maxi logé	C.I.A. Plafond annuel maxi
<b>Groupe A3</b>	Directeur du Centre Social, Directeur du CCAS, Responsable/Directeur de plusieurs services, Encadrement d'équipe, .....	11 970 €		2 380 €
<b>Groupe A4</b>	Assistant socio-éducatif, Conseiller E.S.F., Coordinateur public spécifique, ...	10 560 €		2 185 €

Les montants plafonds sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Pour le versement, ils sont calculés au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet. Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **met à jour** le tableau du cadre d'emploi des Assistants Socio-Educatifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**2019.94 – Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Vu :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale;
- le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
- la délibération n°2019/72 du 27 juin 2019 créant un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- l'avis favorable par délégation donnée par le Président de la Commission Administrative Paritaire,

### **Considérant :**

- que le candidat doit être recruté sur un grade équivalent,
- que l'étude du dossier du candidat fait apparaître que le grade correspondant est celui de rédacteur territorial,
- que le poste créé en juin ne peut donc être utilisé,
- que cela ne modifie pas les dispositions liées au recrutement mentionnées dans la délibération du 27 juin 2019,

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **annule** la délibération n° 2019.72 relative à la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **crée** - à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 - un emploi permanent de Rédacteur Territorial, à temps complet.

### **2019.95 – Prime exceptionnelle de fin d'année 2019 pour le personnel communal**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Considérant** que le personnel communal bénéficie d'une prime exceptionnelle de fin d'année ;

**Considérant** qu'en 2018, le montant pour un agent à temps complet n'ayant aucun jour d'absence sur la période de référence : 1<sup>er</sup> novembre année N-1 - 31 octobre année N, a été fixé à 747 € ;

**Considérant** qu'il a été décidé que le montant suivra le taux d'évolution de l'inflation moyen annuel (la moyenne de l'inflation en glissement annuel des 12 derniers mois) qui, au 1<sup>er</sup> juillet 2019 est de 1.1 % (source INSEE) ;

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **applique** au montant 2018 de la prime annuelle, le taux d'inflation moyen annuel enregistré en juillet 2019, soit 1.1 %. Ainsi le montant de la prime annuelle 2019 pour un agent à temps complet n'ayant aucun jour d'absence sur la période de référence serait de 755.21 bruts,

- **arrondit** ce montant brut à 755 €,

- **reconduit** les modalités d'attribution, à savoir :

✓ Pour un agent à temps complet :

↳ montant brut maximum : 755 euros,

Une variation du montant de la prime sera calculée en fonction de l'assiduité à l'exception des absences pour les raisons suivantes :

- congé de maternité, de paternité et congé d'adoption

- congé médical suite à accident de travail, où la responsabilité de l'agent n'est pas engagée

- congé médical pour maladie professionnelle

- congé pour enfant malade dans la limite de 6 jours par agent et par an, ramené à 12 jours si le conjoint ne peut pas en bénéficier.

✓ au-delà d'une période de 7 jours ouvrés de franchise, la diminution de la prime se fera comme suit :

- du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> jour d'absence : diminution de 15 € /jour

- du 12<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> jour d'absence : diminution de 25 € /jour

↳ seuil minimum retenu : 445 euros brut

↳ Les bénéficiaires sont tous les agents employés à la Ville de Montbard, quel que soit le grade, l'emploi et le statut, au prorata du temps de travail et à condition d'avoir travaillé plus d'un mois équivalent temps complet en traitement de base au cours de la période de référence.

### **2019.96 – Avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire »**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Vu** la délibération n°2016.59 du 18 mai 2016 dans laquelle le Conseil municipal approuve les termes de la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire »

**Considérant** que le 5 décembre 2018, le Comité de Pilotage Centre-Bourg a validé les points pouvant figurer sur l'avenant n°2 à la convention d'opération.

**Considérant** que l'avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire », joint à la présente délibération modifie les articles suivants :

- Article 3.2.2 de la convention d'opération relatif à la description des opérations concernant l'habitat social,
- Article 4 de la convention d'opération relatif à la description du projet de développement du territoire,
- Article 5 de la convention d'opération relatif aux financements de l'opération,
- Les annexes de la convention d'opération.

**Considérant** que les autres articles de la convention d'opération demeurent inchangés et que l'avenant prend effet à compter de la date de signature du dernier signataire.

Michel PINEAU, Ahmed KELATI, Clément GALZENATI, Françoise BAUDRY GENTY, Germain CAMUS, Benoît GOUOT s'étant abstenus,

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **adopte** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire », joint à la présente délibération.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

### **2019.97 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre : renouvellement du projet d'établissement 2018-2021**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** que les établissements doivent, pour bénéficier d'un classement en conservatoire à rayonnement communal - label octroyé par le Ministère de la Culture - répondre à des critères clairement définis en termes d'offre d'enseignement et de qualité.

**Considérant** que parmi ses obligations, les établissements doivent élaborer un projet d'établissement pour une durée de 4 ans.

**Considérant** que le précédent projet d'établissement, approuvé en Conseil Municipal du 20 mars 2013, a défini les principaux axes de développement pour la période 2013-2017.

**Considérant** que ce dernier est arrivé à échéance et, qu'il est nécessaire de valider un nouveau projet d'établissement pour la période 2018-2021 – document joint à la présente délibération.

#### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **valide** le projet d'établissement pour le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre pour la période 2018-2021
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

### **2019.98 – Adhésion de la Ville de Montbard à l'Agence Technique Départementale**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** que depuis 2012, le Département propose aux collectivités qui le souhaitent, un accompagnement technique et juridique de leurs projets via la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MiCA).

**Considérant** que pour respecter le champ concurrentiel, ce service gratuit doit se limiter au simple conseil préalable et ne permet pas de suivre l'évolution des projets.

**Considérant** qu'afin de pouvoir intervenir auprès des collectivités qui le souhaitent, l'Assemblée Départementale délibèrera en novembre 2019 sur la création d'une Agence Technique Départementale (ATD) afin de permettre à ses adhérents de bénéficier d'une prestation plus globale (aide à la conduite de projet, études et suivi de travaux).

**Considérant** que le projet de statuts, le descriptif de missions et le barème tarifaire sont joints à la présente délibération.

#### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **accepte** d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or pour un montant de 500€/an et de bénéficier d'un abattement de 20% sur les trois premières années de cotisation
- **désigne** Madame le Maire pour siéger à l'Assemblée Générale de l'ATD21.
- **autorise** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération

### **2019.99 - Service de l'eau et de l'assainissement : rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – année 2018 / Rapport sur les indicateurs techniques et financiers du service de l'eau potable et du service de l'assainissement**

*Rapporteur : Alain THOLÉ*

**Considérant** que conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Directeur des services techniques et la Responsable Finances de la Ville.

**Considérant** qu'il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif.

**Considérant** que ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit avant le 30 septembre de l'année N+1.

**Le Conseil Municipal** donne acte de la communication de ce rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.

### **2019.100 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées**

*Rapporteur : Madame le Maire*

84	11/06/2019	Convention d'occupation de la cheminée du gymnase Jo Garret pour l'installation d'une antenne radio - Diversité FM
85	12/06/2019	Tarifs des activités proposées par le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre
86	13/06/2019	Création de 6 nouveaux tarifs pour la vente d'ouvrages à la boutique du Musée Buffon
87	14/06/2019	Convention de location de l'étage du bâtiment situé 1 et 2 Place Aline Gibez, du logement situé 3 Place Aline Gibez et des garages

88	17/06/2019	Régie de recette du camping : mandataire suppléant du 15 juin au 31 août 2019
89	17/06/2019	Régie de recette "bateaux et péniches" : mandataire suppléant du 15 juin au 31 août 2019
90	18/06/2019	Résiliation de convention de location et non restitution de caution – studette n°4 – 10 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
91	25/06/2019	Attribution des 3 lots du marché de travaux d'entretien et d'investissement du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées sur le territoire communal
92	26/06/2019	Convention de location - Chambre des Bardes du 1er au 26 juillet 2019
93	27/06/2019	Modification n°1 au lot 6 du marché de travaux de mise en conformité de l'espace Paul Eluard ( <i>augmentation du devis initial de 21.26% soit 995.80€ HT</i> )
94	28/06/2019	Soutien à l'amélioration énergétique du parc privé - versement de l'aide forfaitaire de 500 €
95	01/07/2019	Création de quatre nouveaux tarifs pour la buvette du Musée
96	04/07/2019	Annulation de la décision de location du logement n°5 à la maison des Bardes (D-2019-82) ( <i>demande de location annulée</i> )
97	04/07/2019	Résiliation de bail - Au plaisir des Papilles – rue Carnot
98	09/07/2019	Résiliation de bail studio n°3 - 1 bis rue Benjamin Guérard
99	11/07/2019	Tarifs des activités proposées par le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre ( <i>annule et remplace 2019-85 – erreur tranche d'imposition</i> )
100	11/07/2019	Résiliation de bail – Ambulances - Rue Alfred Debussy
101	11/07/2019	Résiliation de bail – Mission Locale - Rue d'Abrantès
102	12/07/2019	Mise à disposition d'un local 13 rue Carnot - SARL ACM Au Fournil Rémigeois
103	22/07/2019	Régie de recette du camping : mandataire suppléant du 11 au 31 août 2019
104	23/07/2019	Résiliation de bail et restitution de caution – logement n°1 – 1 impasse des Sources
105	24/07/2019	Attribution des lots 1, 3, 5, 7 et 10 du marché de travaux pour le cinéma
106	25/07/2019	Avenant n°1 à la convention de location d'un jardin - changement de nom suite à un décès
107	25/07/2019	Tarifs stage de danse
108	26/07/2019	Résiliation de convention de mise à disposition d'un pré
109	29/07/2019	Convention de mise à disposition d'un local à l'association Les Corps Creux- 10 rue Alfred Debussy
110	30/07/2019	Convention de mise à disposition d'une salle de motricité Victor Hugo à la Gendarmerie
111	01/08/2019	Résiliation du bail - studio n°1 Maison des Bardes
112	05/08/2019	Attribution des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 13 du marché de travaux pour le cinéma ( <i>annule et remplace 2019.105</i> )
113	05/08/2019	Remboursement de sinistre - Vitre porte Halle du marché
114	05/08/2019	Attribution lots 8,11 et 12 du marché de travaux pour le cinéma
115	12/08/2019	Convention de mise à disposition d'une salle de motricité à la Gendarmerie- espace Victor HUGO ( <i>annule et remplace la 2019.110</i> )
116	20/08/2019	Mise à disposition de 3 mini-chalets à titre gratuit
117	22/08/2019	Remboursement de sinistre - Véhicule contre mât d'éclairage
118	27/08/2019	Modification n°1 au marché de travaux de requalification de la rue Joliot -Curie et des abords du groupe scolaire ( <i>annulée – problème technique e-bourgogne</i> )
119	28/08/2019	Attribution du marché de fourniture "achat d'une balayeuse aspiratrice de voirie sur châssis poids lourd"
120	29/08/2019	Résiliation de bail et restitution de caution - box n°4 - 45 rue d'Abrantès
121	04/09/2019	Remboursement de sinistre - Véhicule contre mât d'éclairage
122	04/09/2019	Remboursement de sinistre - Bris de glace de la navette ALSH ( <i>annulée – erreur de budget</i> )
123	04/09/2019	Modification n°1 au marché de travaux de requalification de la rue Joliot -Curie et des abords du groupe scolaire ( <i>délai d'exécution prolongé de 2 mois – augmentation du devis initial de 7.52% soit 16 678.75€ HT</i> ) ( <i>annule et remplace la 2019-118</i> )
124	04/09/2019	Convention de location studette n°4 - 10 av Maréchal de Lattre de Tassigny - à compter du 12/09/2019
125	05/09/2019	Nouveau tarif pour la buvette du Musée Buffon
126	05/09/2019	Exonération des frais de scolarité pour le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre
127	10/09/2019	Mise à disposition d'un local de stockage pour MACTRI - au 45 rue d'Abrantès
128	10/09/2019	Soutien à l'amélioration énergétique du parc privé - versement de l'aide forfaitaire de 500 €

**Le Conseil Municipal** donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées